

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>01.07.75</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>01.07.75</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Economiste</b>		Code fonction <b>2.07.001</b>	
2. But de la fonction  Procéder à des études et des recherches théoriques et pratiques en vue de la solution de problèmes économiques qui se posent aux organismes de l'Etat.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment :  l'exécution d'études, de recherches théoriques et pratiques en matière économique notamment dans les domaines de la production, de la consommation, de la main d'oeuvre, des placements de capitaux, des finances publiques, des investissements publics, de la fixation des prix, des crédits ou des salaires;  - l'orientation et les conseils sur des questions économiques concernant les domaines énumérés ci-dessus;  - la réunion, l'analyse et l'interprétation des données économiques et statistiques;  - l'application de modèles mathématiques et d'autres techniques économiques permettant de représenter les phénomènes économiques;  - l'établissement de solutions aux problèmes économiques qui se posent dans les organismes de l'Etat;  - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	10	49	5	50	Total 164